

DATES À RETENIR

→ **Du lundi 7 au vendredi 18 septembre 2026**

Dépôt des candidatures en Mairie ou au Club Ados

Mairie : 32, Rte de Lieusaint - Club Ados : 8, Rte de Corbeil

→ **Samedi 3 octobre 2026**

Élections en Mairie de 10h à 12h et de 14h à 16h pour les Tigériens non scolarisés à la Tuilerie

PROCLAMATION DES RÉSULTATS EN MAIRIE À 17H30

Ancienne mairie : 2, Place Liedekerke Beaufort

→ **Mardi 13 octobre 2026**

Cérémonie d'installation du Conseil Municipal des Jeunes au Silo

Silo : 32, Rte de Lieusaint

**Rejoins
l'aventure**



et investis-toi pour Tigery

et la jeunesse !



CONTACT

 06.14.54.03.67

 cmj@tigery.fr

 32, Route de Lieusaint
91250 TIGERY

 www.tigery.fr/cmj

**CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES**

2026-2028

Mode d'emploi

Pour participer

à la vie citoyenne

et faire bouger ta ville !

www.tigery.fr/cmj

  @villedetigery

DÉFINITION DU CMJ

Qu'est ce que le CMJ ?

Un Conseil Municipal des Jeunes constitue une réponse, un outil possible en faveur de l'exercice de la citoyenneté et de la participation des jeunes, dans le cadre d'une politique éducative, de jeunesse et de démocratie participative pour une collectivité.

Quels sont les jeunes qui y siègent ?

Les 14 conseillers sont des jeunes Tigériens de 13 à 17 ans.

Par qui sont-ils élus ?

Les conseillers sont élus par les jeunes (de 13-17 ans) domiciliés à Tigery.



Pour combien de temps ?

Pour 2 ans, temps pendant lequel ils pourront proposer et réaliser des projets.

A quoi sert le CMJ ?

Il s'agit d'une instance de participation par, pour et avec les jeunes, leur permettant de prendre part aux débats portant sur des sujets structurants de la commune et concernant l'ensemble des Tigériens(nes).

LE TRAVAIL DES CONSEILLERS

Être membre d'un CMJ est un vrai travail qui nécessite du temps, de la concertation et de l'imagination.

Les nouveaux élus commencent souvent par visiter leur commune pour mieux la connaître.

Ils découvrent les services municipaux. Ils apprennent leurs fonctionnements et les diverses possibilités d'intervention.

Les conseillers se réunissent 1 fois par période scolaire.

Ils pourront travailler en petits groupes ou en séance plénière en fonction des projets.

Ils sont accompagnés dans leur travail par un groupe de travail d'élus et la référente du CMJ.



Ils pourront présenter leur projet au Conseil Municipal « adulte ».

Ils travailleront ensuite avec les services municipaux compétents pour réaliser leurs projets.

LE GRAND JOUR DES ÉLECTIONS

Pour voter, tu te présentes au bureau de vote et c'est toi qui décide en toute liberté.

1- Tu dois obligatoirement être en possession d'un document officiel sur lequel figure une photo et ton identité (carnet de liaison, carte de bus, carte d'identité...) et avoir entre 13 et 17 ans.

2- Tu prends la liste des candidats et une enveloppe.

3- Tu entres dans l'isoloir. Tu coches au maximum 14 candidats. Tu glisses le bulletin dans l'enveloppe.

4- Tu te présentes à la table de vote avec ton document officiel et ton enveloppe.

- Le premier assesseur lit ton nom d'électeur à haute voix.
- Le 2ème recherche ton nom sur la liste d'émargement.
- Le Président du bureau de vote actionne l'urne : tu peux glisser l'enveloppe dans la fente.
- Le Président prononce alors les paroles : « A voté ! »

5- Tu signes sur la liste d'émargement.



Tu viens de remplir ton devoir électoral.